# Réunion du 21 octobre 2021 au 22 octobre 2021

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 5 : agir au plus près des habitants	<b>A</b> 5
Equipements structurants d'intérêt régional	92

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-

4, L1611-4, L4221-1, L4311-1 et suivants,

**VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,

la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment

son article 41,

**VU** la délibération du Conseil Régional des 31 janvier et 1er février 2013

approuvant le règlement d'intervention relatif au programme 92 «

Equipements structurants d'intérêt régional »,

**VU** le règlement budgétaire et financier,

**VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

**VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

19 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat,

solidarités, civisme et égalité hommes femmes

**ENTENDU** les interventions de Céline VERON. Stéphane GACHET. lean-Patrick FILLET.

Arash SAEIDI, Alexandre THEBAUT, Christophe CLERGEAU,

Après en avoir délibéré,

#### **APPROLIVE**

l'inscription à la décision modificative 2021-2 d'une dotation de 1 881 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n°92 "Equipements structurants d'intérêt régional" ;

#### **AFFECTE**

une autorisation de programme complémentaire de 500 000 € pour la prise en charge par la Région de l'opération immobilière du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (opération n°14D09201) ;

### **ATTRIBUE**

à la Communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération une subvention d'investissement de 2 011 000 euros sur une dépense subventionnable de 20 609 845 euros (HT) pour la construction d'un complexe sportif évènementiel aux Sables d'Olonne ;

### **AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 2 011 000 euros ;

## **APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en annexe 1;

## **AUTORISE**

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ** 

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/10/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs